

ÉDITO

249

Une élection de « second ordre » ?
Jean Paul Jacqué

RTDEur.

Revue trimestrielle de droit européen

DOSSIER

253

Les mécanismes de suivi du respect
de l'État de droit en Europe

Dossier dirigé par Romain Tinière
et Francesca Ippolito
Contributions de Eric Carpano, Francesca Ippolito,
Romain Tinière, Sébastien Platon,
Katarzyna Blay-Grabarczyk et Anne Hamonic

COMMENTAIRE

351

La Cour de justice de l'Union et le voleur
de bicyclette : une occasion manquée
d'étendre la jurisprudence *Aranyosi*
Fabienne Gazin
et Catherine Haguenu-Moizard

ref : 571902



9 782995 719020

DAJLOZ

ÉDITORIAL

Une élection de « second ordre » ? par Jean Paul Jacqué.....	249
---	-----

ARTICLES

Dossier. Les mécanismes de suivi du respect de l'État de droit en Europe (Dossier dirigé par Romain Tinière et Francesca Ippolito)	
La définition du standard européen de l'État de droit par Éric Carpano.....	255
Quel contrôle du respect de l'État de droit ? <i>It takes two to tango</i> ! par Francesca Ippolito.....	273
La délicate question de la détermination des sanctions pour violation de l'État de droit par Romain Tinière.....	293
Les fonctions du standard de l'État de droit en droit de l'Union européenne par Sébastien Platon.....	305
Les mécanismes de suivi à l'épreuve de la pratique : l'exemple de la Pologne par Katarzyna Blay-Grabarczyk.....	321
La projection du standard de l'État de droit dans l'action extérieure de l'Union européenne par Anne Hamonic.....	337

COMMENTAIRES

La Cour de justice de l'Union et le voleur de bicyclette : une occasion manquée d'étendre la jurisprudence <i>Aranyosi</i> (CJUE, gr. ch., 23 janv. 2018, aff. C-367/16) par Fabienne Gazin et Catherine Haguenau-Moizard.....	351
---	-----

CHRONIQUES

Droit européen de l'environnement par Patrick Thieffry.....	363	Droit européen des marchés publics et autres contrats publics par Ann Lawrence Durviaux.....	487
Union européenne et droits fondamentaux par Florence Benoît-Rohmer.....	379	Finances publiques de l'Union européenne par Aymeric Potteau.....	503
Jurisprudence judiciaire française intéressant le droit de l'Union par Adeline Jeuneau.....	407	Jurisprudence administrative française intéressant le droit de l'UE par Dominique Ritteng, Aude Bouveresse et Etienne Muller.....	537
Droit fiscal de l'Union européenne par Alexandre Maitrot de la Motte.....	419	Marché intérieur par Frédérique Berrod.....	551
Contentieux de l'Union européenne par Laurent Coutron.....	459		

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus
et ouvrages commentés..... 577



Les ouvrages commentés sont accessibles gratuitement sur le site Dalloz Revues, dans la version feuilletable de la RTDEur.

Compte rendus d'ouvrages

Les ouvrages pour compte rendus sont à adresser à l'attention de :

Francesco Martucci	ou	Jeremy Heymann
Centre de droit européen		Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
Université Paris II Panthéon-Assas		Campus « Berges du Rhône » - Bât. Clio
28 rue Saint Guillaume		4 bis rue de l'Université
75007 Paris		69365 Lyon Cedex 07

Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à la Revue doivent être adressées par courrier électronique à : Brunessen Bertrand, secrétaire générale de la Revue, à l'adresse suivante : rtdeur@gmail.com

Les auteurs sont priés de prendre connaissance des consignes disponibles à l'adresse suivante www.dalloz-revues.fr/auteurs/rtdeur-auteurs.html

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4)

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc un contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle